



**UNIVERSITE DROIT SOCIAL  
LISBONNE**  
**MACRON**  
Ordonnances et décrets

Animée par  
Me Philippe CLEMENT et Me Georges MEYER

Approfondissement des ordonnances Macron après la parution de la dernière ordonnance et des décrets :

1. Autour du licenciement : le formalisme, l'indemnisation...
2. la mise en place du CSE et les enjeux de la préparation des élections
3. la négociation collective : accords majoritaires, référendum, la négociation dans les TPE/PME...

Actualité jurisprudentielle 2017 en droit social.

**Départ**

**Jeudi 22 mars à 7h45**

**Retour**

**Dimanche 25 mars à 13h45**

**Lieu de l'Université**

Hotel JUPITER LISBOA\*\*\*\* ou équivalent

Avenida da Republica, 46, 1050-195 Lisboa

Tel: +351 210 730 100 [info.lisboa@jupiterhoteis.com](mailto:info.lisboa@jupiterhoteis.com)

**Activités en option**

Option 1: Excursion à Sintra 40 € par personne

Option 2 : Visite de Lisbonne en sygway

ou vélo électrique 30 € par personne

Option 3 : Diner Samedi soir 45 € par personne

***14 heures validées***

**Tarif 1450 € comprenant :**

**Vol Aller / Retour**

**Hébergement chambre double ou twin**

**Petit déjeuner**

**Diner du jeudi soir**

**Transfert aéroport**

**Assurance rapatriement**

# Bulletin d'inscription

Merci de le retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'EDARA

EDARA

191 rue VENDOME - 69003 LYON

*Crédit d'impôt* : Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt du chef d'entreprise, dans la limite de 40h par an. En 2017, ce crédit s'élevait à 9.76 € par heure.  
Un formulaire CERFA n°12 635 02 est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom : .....Prénom .....

Nom de votre cabinet .....Barreau de .....

Adresse .....

Téléphone.....Mobile .....

Email .....Toque\*.....Date de naissance\* / /

Accompagnant : Nom : .....Prénom .....

\*mention obligatoire

"enregistré sous le numéro 84691490869"

## Activités en option

### Option 1: Excursion à Sintra 40 € par personne

Sintra est une station balnéaire portugaise située dans les contreforts des montagnes de Sintra, près de la capitale. Très ancien sanctuaire royal, elle présente des terres boisées parsemées de villas et de palais aux couleurs pastel.

### Option 2 : Visite de Lisbonne en sygway ou vélo électrique 30 € par personne

### Option 3 : Diner Samedi soir 45 € par personne ( restaurant à confirmer)

J'accepte les conditions générales de cette université

Formation : = 1450 €

Option 1: .....40.€ x ..... = €

Option 2 : .....30.€ x ..... = €

Option 3 : .....45.€ x ..... = €

Accompagnant : 925€ x..... = € Nom : ..... Prénom : .....

TOTAL : .....€

Date et signature\* :

## Conditions générales

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée par l'avocat lors de la formation.

En cas d'annulation par l'avocat, chaque demande sera étudiée individuellement et devra être justifiée par une raison valable. Le participant s'engage à envoyer un courrier à l'EDARA accompagné d'un justificatif motivant cette demande d'annulation.

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 20 jours de la formation. L'EDARA se réserve le droit d'annuler une formation 15 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les droits d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.



# MACRON ORDONNANCES ET DECRETS

## 1. La négociation collective

### 1.1. La hiérarchie des normes

1.1.1. L'articulation accord de branche / accord d'entreprise

1.1.2. L'articulation accord d'entreprise ou d'établissement et le contrat de travail

### 1.2. Les niveaux de négociation

1.2.1. La négociation obligatoire dans la branche

1.2.2. La négociation obligatoire dans l'entreprise

1.2.3. La négociation dérogatoire

Focus sur la contestation des accords collectifs

## 2. Les représentants du personnel

### 2.1. Le CSE

### 2.2. Le CSE central et les CSE d'établissement

### 2.3. Les représentants de proximité

### 2.4. Le Conseil d'entreprise

## 3. La sécurisation de la rupture du contrat de travail

### 3.1. Le barème des indemnités de rupture

### 3.2. Le formalisme de la rupture

### 3.3. Les délais de recours en cas de contestation de la rupture du contrat de travail

### 3.4. Le licenciement pour inaptitude

### 3.5. Le licenciement pour motif économique

### 3.6. La rupture conventionnelle collective

## 4. Les dispositions afférentes à différentes formes d'exécution du contrat de travail

### 4.1. Les CDD/CTT et la branche

### 4.2. Les CDI de chantier

### 4.3. Les prêts de main d'œuvre

### 4.4. Le télétravail

### 4.5. La pénibilité

### 4.6. Le travail de nuit